



**MUNICIPALITE
1189 SAUBRAZ**

AU CONSEIL GENERAL DE SAUBRAZ

Préavis municipal n°07/2022

relatif au budget pour l'année 2023

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Afin d'établir ce budget, nous avons pris en compte les chiffres connus et reçus de divers services de l'Etat ainsi que de diverses associations intercommunales.

Pour l'estimation des impôts sur le revenu et la fortune, nous nous sommes basés sur la facturation des acomptes 2022. A savoir, sur des valeurs connues et recommandées par l'Administration cantonale des impôts.

Par ailleurs, nous avons également construit notre budget dans le plus strict respect de nos contraintes financières, tout en prévoyant des charges d'entretien courant afin de préserver le patrimoine de notre commune.

Nous rappelons que les charges des dicastères « Instruction publiques et Cultes » (CHF 283'445.50) et « Sécurité sociales » (CHF 420'925.00) cumulent à elles seules 73.03% du montant des impôts directs IRF (CHF 964'556.00).

La partie des domaines et bâtiments (3) contient une charge plus importante. La charge se trouve au niveau de l'Auberge (351) pour CHF 35'000.00. Les appareils professionnels de la cuisine sont désuets. Le fourneau à gaz a été commandé en mars 2000 et le four combiné a été livré en novembre 2007.

Nous aimerions remplacer le piano de cuisine, le four à vapeur et le lave-verres. Plusieurs réparations ont dû être faites cette année et nous ne savons pas jusqu'à quand nous pouvons faire réparer ces appareils étant donné leur vétusté.

De plus, si un des appareils tombe en panne, un remplacement ne peut se faire rapidement. Aujourd'hui, les délais de livraison sont entre 4 à 6 mois. Ce qui voudrait dire que l'Auberge devrait fermer ses portes en cas de panne plus importante. Il va de soi que nous n'aimerions pas devoir faire fermer l'Auberge communale pour l'une de ces raisons.

Avec la modernisation de la cuisine de notre Auberge, nous allons devoir mettre à jour le tableau électrique qui, à ce jour, se trouve à la limite légale et arrive au maximum de sa capacité.

La partie des services industriels (8) compte également quelques spécificités. Les comptes de l'éclairage public (820) contiennent une dépense de CHF 17'000.00. Cette dépense va couvrir le remplacement des lampadaires qui se trouvent au Chemin du Chanay pour environ CHF 12'000.00. Ces lampadaires sont les plus anciens du village. Les ampoules contiennent encore du mercure et ne sont plus fabriquées ce qui rend difficile d'en trouver.

Le règlement européen CE du 18 mars 2009 relatif à « l'écoconception » des lampes a interdit la vente de lampes à vapeur de mercure haute pression, aussi appelées ballons fluorescents, jugées comme faisant partie des lampes les moins performantes et les plus polluantes.

Les nouveaux lampadaires vont contenir des ampoules LED et permettront d'économiser de l'énergie. De plus, nous prévoyons de faire un plan directeur de l'éclairage public pour CHF 5'000.00. Grâce au développement des nouvelles technologies, la modernisation de l'éclairage public offre un bon potentiel d'économie d'énergie et, dans certains cas, une économie financière attrayante.

Le Canton de Vaud propose un programme de subvention visant à encourager les mesures d'efficacité énergétique dans ce secteur. Ce programme propose une subvention allant jusqu'à 70% des coûts d'élaboration d'un concept d'éclairage public.

En résumé, le budget 2023 se présente comme suit :

Budget 2023	Charges	Revenus
Administration générale	CHF 229'284.90	CHF 0.00
Impôt, taxes, redevances	CHF 320'906.00	CHF 1'390'047.25
Domaines et bâtiments	CHF 101'498.48	CHF 52'440.00
Routes et voirie	CHF 311'902.34	CHF 180'590.00
Instruction publique et cultes	CHF 283'445.50	CHF 0.00
Sécurité publique et protection de la population	CHF 84'812.50	CHF 5'600.00
Sécurité sociale	CHF 420'925.00	CHF 0.00
Services industriels	CHF 254'561.05	CHF 238'550.00
Totaux charges et revenus	CHF 2'007'335.77	CHF 1'867'227.25
Clôture du compte de fonctionnement (Perte)		-140'108.52

